



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E116714

VALABLE JUSQU'AU 14/09/2024

ÉDITÉ LE 26/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/03/1990

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CANNES 353784515 RM 06

Siret : 353 784 515 00044

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001308110

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001308110

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : AMBIANCE CHAUFFAGE

175 AV MICHEL JOURDAN
LE RANCHITO BAT A1
06150 CANNES

Téléphone : 04 93 47 92 18

Portable : 06 09 52 01 61

Site Internet :

E-mail : jcfantino@orange.fr

Responsabilité légale :

FANTINO JEAN CLAUDE ARTISAN

Fax :

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 13/06/2023 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 20/09/2022 |
| 5261 | Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 13/06/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 20/09/2022 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 20/09/2022 |

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NICE
208, BOULEVARD DU MERCANTOUR
SPACE "B"
B.P. 3076
06202 NICE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.